

# 5

DÉCEMBRE  
2018

# SONS AMPLIFIÉS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENTRE EN SCÈNE !

> Explication de texte et témoignages

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)  
15, Avenue du Professeur Léon Bernard - 35043 Rennes

Journée organisée par le Centre d'information sur le bruit (CidB), en partenariat avec les ministères chargés de l'Écologie, de la Santé et de la Culture, avec la collaboration de l'École des Hautes études en santé publique (EHESP) et de l'association Agi-Son.

La place des musiques amplifiées dans le tissu culturel est incontestable, mais les risques et nuisances parfois associés restent présents malgré la réglementation. Datant de vingt ans, celle-ci s'avère inadaptée à l'évolution des pratiques. Afin de mieux protéger la santé du public et des riverains, une nouvelle réglementation s'applique depuis le 1er octobre 2018 à tous les lieux diffusant des sons amplifiés (salles de concert, discothèques, festivals, bars, foires, cinémas, etc.). Les évolutions réglementaires apportées par le décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés sont nombreuses : baisse des niveaux sonores, limitation des basses fréquences, application aux manifestations en plein air, enregistrement et affichage des niveaux sonores, information du public sur les risques auditifs, mise à disposition gratuite de protections auditives, création de zones ou de périodes de repos, limitation spécifique pour les spectacles dédiés aux plus jeunes...

Ces nouvelles dispositions suscitent de nombreuses interrogations chez les professionnels concernés. C'est pourquoi le Centre d'information sur le bruit organise, en marge des Rencontres Trans Musicales de Rennes, ce colloque national, avec un triple objectif : rappeler les enjeux, expliquer les textes et débattre des difficultés de mise en œuvre de cette réglementation. En outre, dans le cadre de la rédaction de l'arrêté d'application, ce colloque constitue une étape importante d'échanges entre l'ensemble des parties prenantes.

**Public concerné :** Élus, agents des services techniques des villes, de l'État et des Agences régionales de santé (ARS), gestionnaires de salles de spectacles, sonorisateurs, musiciens, programmistes, producteurs et diffuseurs, acousticiens, représentants d'associations, fabricants de matériel, de matériaux acoustiques, de protections auditives...

Informations et inscriptions : <https://sons-amplifies.bruit.fr>



**CidB**

Centre d'information  
sur le Bruit



Conseil  
National  
du Bruit



**LES  
TRANS**  
NOUVEAU DEPUIS 1979

**rennes**  
VIVRE EN INTELLIGENCE

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Bretagne



**CINOV GIAC**  
ACOUSTIQUE

**AITF**  
ASSOCIATION DES INGENIEURS  
TECHNOLOGIQUES DE FRANCE

**JNA**  
ASSOCIATION  
Journée Nationale de l'Audition

5  
DÉCEMBRE  
2018

# SONS AMPLIFIÉS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENTRE EN SCÈNE !

> Explication de texte et témoignages

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)  
15, Avenue du Professeur Léon Bernard - 35043 Rennes

## PROGRAMME **Matinée**

### 8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS DANS L'ESPACE EXPOSANTS

Journée animée par Antoine Barrailler, consultant indépendant

### 9h30 OUVERTURE

- **Jean-Claude Scoupe**, président du CidB
- **Laurent Chambaud**, directeur de l'EHESP
- **Béatrice Macé**, co-directrice des Rencontres Trans Musicales de Rennes

### 9h45 TABLE RONDE 1 - LES ENJEUX

- **Pierre Coupiat**, docteur en sociologie, chercheur indépendant référent du P.E.R.I.S. (Partenaire d'Évaluation et d'Intervention Sociologique), membre de l'Association des Sociologues de France et de l'EHESS
- **Jean-Luc Puel**, directeur de recherche Inserm, professeur en neurosciences à l'Université de Montpellier.
- **Laurent Madec**, professeur EHESP, maître de conférences Université Paris 13, membre de la commission spécialisée Risques liés à l'Environnement (CSRE) du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)
- **Charlotte Marchandise**, maire adjointe de la Ville de Rennes, déléguée à la Santé, présidente du réseau français des Villes Santé de l'OMS.

### 11h00 PAUSE CAFÉ DANS L'ESPACE EXPOSANTS

### 11h30 TABLE RONDE 2 - EXPLICATION DE TEXTE

- **Didier Ollandini**, adjoint au chef du bureau Environnement intérieur, DGS, ministère des Solidarités et de la Santé
- **Natalie Commeau**, chef de la mission Bruit et Agents physiques, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire
- **Astrid Reymond**, chargée de mission Entreprises et Emplois du spectacle vivant, DGCA, ministère de la Culture
- **Christophe Sanson**, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, spécialiste du bruit
- **Arnaud Peslin**, ingénieur du son / ancien directeur technique de L'Echonova, consultant freelance, relecteur du protocole de mesure dit « en U » annexé à l'avis du CNB de juin 2018.

### 12h45 DÉJEUNER DANS L'ESPACE EXPOSANTS

Un atelier de démonstration se tiendra dans une salle (salle 107) pendant les pauses. Il sera animé par David Rousseau, électroacousticien et sonorisateur, co-rédacteur du protocole de mesure dit « en U » annexé à l'avis du CNB de juin 2018.



**5**  
DÉCEMBRE  
**2018**

# SONS AMPLIFIÉS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENTRE EN SCÈNE !

> Explication de texte et témoignages

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)  
15, Avenue du Professeur Léon Bernard - 35043 Rennes

## PROGRAMME **Après-midi**

### 14h00 **TABLE RONDE 3 - UNE RÉGLEMENTATION POUR MIEUX PRÉSERVER LA SANTÉ AUDITIVE : COMMENT L'APPLIQUER ?**

- **Simon Bellec**, ingénieur sanitaire, ARS de Franche Comté (Eurockéennes de Belfort : leviers de prévention mobilisés, données métrologiques)
- **Franck Boyat**, président de l'Association Agi-Son
- **Didier Ollandini**, adjoint au chef du bureau Environnement intérieur, DGS, ministère des Solidarités et de la Santé
- **Astrid Reymond**, chargée de mission Entreprises et Emplois du spectacle vivant, DGCA, ministère de la Culture
- **David Rousseau**, sonorisateur, électroacousticien
- **Olivier Gesson**, technicien supérieur en chef, inspecteur de sécurité sanitaire du Pôle Etudes et Contrôles de la Préfecture de Police de Paris

### 15h15 **PAUSE CAFÉ DANS L'ESPACE EXPOSANTS**

### 15h45 **TABLE RONDE 4 - UNE RÉGLEMENTATION POUR MIEUX PROTÉGER LES RIVERAINS : COMMENT L'APPLIQUER ?**

- **Audrey Martin**, responsable du Service Santé Environnement, Direction Santé Publique Handicap de la Ville de Rennes
- **Natalie Vilalta**, chef du Pôle études et contrôles, Préfecture de Police de Paris
- **Fatima Nguyen**, ingénieur conseil, Groupement de l'ingénierie acoustique (CINOV-GIAC)
- **Frédéric Leray**, chargé de mission Bruits et Agents physiques, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire
- **Christophe Dupin**, ingénieur système, installateur de sonorisations d'extérieur, société 192 K
- **Denis Talledec**, directeur de Culture Bar-Bars, la fédération nationale des Cafés-cultures
- **Bruno Vincent**, directeur d'Acoucité, co-animateur du groupe Bruit de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) : « Premiers résultats de Monica, projet européen destiné à évaluer la valeur ajoutée des objets connectés pour gérer la qualité acoustique et la sécurité des grands événements de plein air ».

### 17h15 **CONCLUSION**

par **Laurent Droin**, directeur du CidB

### 17h30 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**





### Lieu du colloque :

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)  
15, avenue du Professeur Léon Bernard  
35043 - Rennes

### Métro :

> Ligne A, station Villejean-Université

### Bus :

> Bus 11 arrêt Gares (Rennes) en direction de ZI Ouest (Vezin-le-Coquet), descendre à l'arrêt Place de Bretagne (durée 7 minutes), puis prendre le Bus C4 à l'arrêt Place de Bretagne (Rennes) en direction de Grand Quartier (Saint-Grégoire). Descendre à l'arrêt La Salle (durée : 8 min)

### Pour tout renseignement :

Philippe Strauss  
Téléphone : +33 (0)1 47 64 64 67  
E-Mail : [strauss@cidb.org](mailto:strauss@cidb.org)

Participation aux frais (comprenant les pauses et le déjeuner) : **90€ nets\*** - Gratuité pour les membres du Club DécibelVilles, les membres d'Agi-Son, les professionnels du spectacle et les étudiants (sur justificatif)

Possibilité de s'inscrire en ligne sur <https://sons-amplifies.bruit.fr>

**5**  
DÉCEMBRE  
**2018**

# SONS AMPLIFIÉS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENTRE EN SCÈNE !

> **Explication de texte et témoignages**

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)  
15, Avenue du Professeur Léon Bernard - 35043 Rennes

Bulletin d'inscription  
à retourner par courrier à :  
CidB  
12/14, rue Jules Bourdais  
75017 Paris  
ou par mail à :  
[quetglas@cidb.org](mailto:quetglas@cidb.org)

M<sup>me</sup>  M      Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Société ou organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Règlement par chèque  
bancaire ou postal  
à l'ordre du CidB

Virement bancaire au:  
CIC Neuilly,  
IBAN :  
FR76 3006 6103 6100 0104 8430 170  
BIC : CMCIFRPP

Sur facture  
en \_\_\_\_\_ exemplaires

Visite guidée de l'UBU (18h00-19h00) :      Participera   
Ne participera pas

Date : \_\_\_\_\_

Signature et cachet : \_\_\_\_\_

Attention : pour toute annulation après le 30 novembre 2018, les droits d'inscription resteront acquis au CIDB

Participation aux frais comprenant les pauses et le déjeuner : **90€ nets\***  
Accès gratuit pour les membres du Club DécibelVilles, les membres d'Agi-Son, les professionnels de la musique et les étudiants (sur justificatif)

\* le CidB est un association Loi 1901 non assujettie à la TVA.